

5^{es} Assises Françaises de Sexologie et de Santé Sexuelle

Organisées par l'AIHUS et la SFSC. Sous l'égide de la Fédération Française de Sexologie et de Santé Sexuelle

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

COMMUNICATION OU INTERVENTION AUX ASSISES 2012

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer ce document dès que possible à :
Accord Parfait - 150 chemin de Sainte Aubine - 34130 Valergues - France
Fax : +33 (0)1 79 75 58 43 - Email : accordparfait5@orange.fr

Un conflit d'intérêt *peut* exister lorsque, au cours de l'année écoulée, *un participant ou un membre de sa famille* (conjoint, parent, enfant, frère ou sœur, personne ayant des relations personnelles privilégiées) :

- a un intérêt dans un organisme* ou dans un établissement de santé* **qui pourrait être affecté par les conclusions de l'intervention** ;
- est **employé, dirigeant, consultant ou représentant** d'un tel organisme ou d'un tel établissement de santé ;
- **négoce ou a déjà un accord pour un emploi, une collaboration ou une association** avec un tel organisme.

et si ces intérêts **sont susceptibles d'affecter significativement ou de donner l'impression d'affecter** le travail du participant dans la méthode de réalisation de l'intervention ou modifier l'intégrité scientifique de la contribution.

Tous les auteurs de la publication **doivent déclarer toutes les relations** qui peuvent être considérées comme ayant un potentiel de conflits d'intérêt **uniquement en lien avec l'intervention** en complétant ce document :

Je soussigné(e), (nom), (prénom)

intervenant à la date du : pour l'intervention de titre :

.....

déclare avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer les intérêts éventuels et leur nature et être donc en mesure de déclarer (cocher la case adéquate) :

Ne pas être en situation de conflit d'intérêt particulier.

Déclare les intérêts éventuels suivants :

- Intérêt financier dans une entreprise (nommer l'entreprise) :

.....

- Activités donnant lieu à une rémunération personnelle par un organisme ou établissement pouvant générer un conflit d'intérêt :
 - Liens durables ou permanents (contrat de travail, rémunération régulière, consultant) (nommer l'activité et l'organisme ou l'établissement):

 - Interventions ponctuelles (essais cliniques et travaux scientifiques). (*Ex : co-investigateur, ou expérimentateur non principal, collaborateur à un essai clinique pour ETICLIGHT*) :

 - Interventions ponctuelles (rapport d'expertise, activité de conseil, conférences, actions de formation, autres). (*Ex : Invitation en qualité d'intervenant, avec frais de déplacement et d'hébergement pris en charge, par le laboratoire LABOETHIQUE*) :

- Activités donnant lieu à un versement au budget d'une institution dont vous êtes responsable, à préciser (établissement hospitalier, université, association, autre) :

- Proches parents salariés dans des entreprises pouvant générer un conflit d'intérêt :

Je déclare par la présente que tous les intérêts directs ou indirects susceptibles de porter atteinte à l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mon intervention aux Assises 2012 à Montpellier sont énumérés ci-dessus.

J'autorise le Comité d'Organisation des Assises à rendre accessible cette déclaration, notamment aux personnes ayant recours aux services de l'AIHUS, de la SFSC et de la Fédération Française de Sexologie et de Santé Sexuelle.

Fait à :

Le :

Signature

* organismes et établissements de santé : établissements de santé publics et privés et/ou réseaux de soins, sociétés conseils pour les établissements de santé, industrie du médicament, dispositifs médicaux à visée diagnostique, thérapeutique et préventive, organisations professionnelles en santé ou sociétés de conseil intervenant dans ces secteurs